

N° 67 – DÉCEMBRE 2011

INFORMATIONS STATISTIQUES

L'IMPOSITION DES PERSONNES MORALES DANS LE CANTON DE GENÈVE : RÉSULTATS 2008

En 2008, près de 90 % des recettes fiscales de l'Etat de Genève reposent sur deux catégories de contribuables : les personnes physiques, dont les impôts sur le revenu et la fortune représentent les 67 % du total, et les personnes morales (PM), dont les impôts sur le bénéfice et le capital en forment plus de 20 %.

Les 21 766 contribuables PM recensés par la statistique en 2008 sont des entreprises qui ont la personnalité morale de par leur nature juridique. Elles représentent un important sous-ensemble des entreprises privées du canton de Genève.

L'impôt courant dont se sont acquittés les contribuables PM atteint 1,4 milliard de francs en 2008.

Trois branches concentrent près de 60 % de cet impôt : les *services financiers* (26 %), le *commerce de gros* (18 %) et l'*horlogerie* (14 %).

L'impôt immobilier complémentaire – qui est une composante de l'impôt courant – est principalement dû par les *sociétés immobilières* et les *assurances*.

IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL, IMPÔT IMMOBILIER COMPLÉMENTAIRE ET IMPÔT COURANT, SELON LA BRANCHE ÉCONOMIQUE, EN 2008 (1)

MONTANTS ANNUELS EN MILLION DE FRANCS

CANTON DE GENÈVE

| | Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital | Impôt immobilier complémentaire | Impôt courant (2) |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Total | 1 341,9 | 53,9 | 1 390,4 |
| Secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) | 0,2 | 0,0 | 0,2 |
| Secteur secondaire | 267,5 | 3,6 | 271,0 |
| Industries extractives | 0,2 | 0,0 | 0,3 |
| Industries manufacturières | 247,8 | 2,4 | 250,0 |
| <i>dont</i> Industrie chimique | 23,2 | 0,5 | 23,8 |
| Produits informatiques, électroniques et optiques | 203,7 | 1,5 | 205,1 |
| <i>dont</i> Horlogerie | 196,3 | 1,4 | 197,7 |
| Autres branches du secteur secondaire | 19,5 | 1,2 | 20,7 |
| Secteur tertiaire | 1 074,2 | 50,2 | 1 119,3 |
| Commerce, entretien et réparation d'automobiles | 299,4 | 3,5 | 302,3 |
| <i>dont</i> Commerce de gros | 243,6 | 1,4 | 244,5 |
| Activités financières, assurances | 422,5 | 12,5 | 432,6 |
| <i>dont</i> Services financiers | 355,6 | 4,7 | 358,7 |
| Autres branches du secteur tertiaire | 352,3 | 34,2 | 384,4 |

(1) Personnes morales non taxables non comprises. Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

(2) Impôt cantonal et communal auquel s'ajoute l'impôt immobilier complémentaire, déduction faite des imputations forfaitaires.

Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / OCSTAT

RÉSULTATS 2008

Selon le recensement fédéral des entreprises, à Genève, en 2008, les personnes morales (PM) représentent 53 % des entreprises de droit privé du canton et occupent 87 % des personnes de ces mêmes entreprises. Ces proportions varient selon les activités économiques observées.

Les résultats qui suivent se concentrent tant sur les éléments imposables générés par les PM que sur les principaux impôts cantonaux dont elles s'acquittent.

Les PM non taxables (3 667 sociétés, soit 14 % du total des PM de l'exercice 2008) et les dossiers en suspens (4 %) ne sont pas pris en considération dans cette analyse pour des raisons liées à la comparabilité des données. Les PM sous revue concernent 21 766 sociétés taxables, soit 82 % de la totalité des PM 2008.

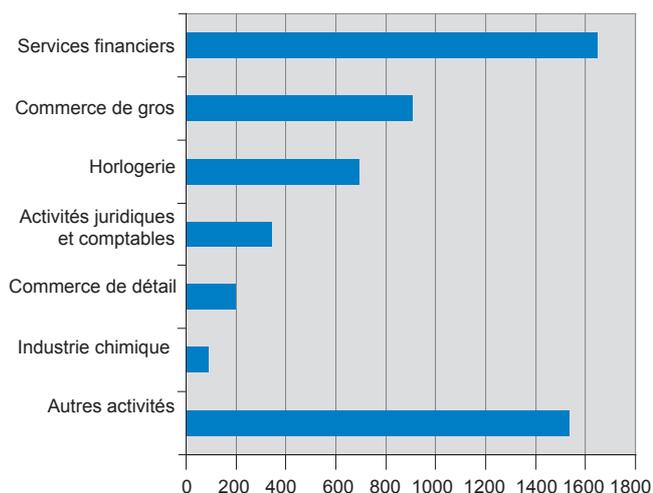
Dès 2009, la statistique sur les PM sera complètement révisée afin de tenir compte de l'ensemble des contribuables PM.

Les résultats présentés reflètent l'état des taxations 2008 au 31 janvier 2011.

BÉNÉFICE NET IMPOSABLE

En 2008, le bénéfice net imposable atteint 5,4 milliards de francs. Au sein du secteur secondaire, les montants se concentrent avant tout dans l'*horlogerie* (695 millions de francs) et l'*industrie chimique* (90 millions de francs). Dans le secteur tertiaire, les sociétés appartenant aux *services financiers* dégagent un bénéfice net imposable de 1,6 milliard de francs. Viennent ensuite le commerce de gros (907 millions de francs) et les *activités juridiques et comptables* (344 millions de francs). Les trois branches d'activité susmentionnées représentent 54 % du bénéfice net imposable.

Bénéfice net imposable, selon la branche économique, en 2008 (1)
Montants annuels en million de francs Canton de Genève



(1) Personnes morales non taxables non comprises.

Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / OCSTAT

CAPITAL PROPRE IMPOSABLE DANS LE CANTON

Sans surprise, les *services financiers* affichent une forte capitalisation. Avec 60,7 milliards de francs en 2008, la branche concentre presque la moitié (45,4 %) du capital propre imposable de l'ensemble des PM (133,8 milliards de francs). Les *activités juridiques et comptables* (20,2 milliards de francs), l'*horlogerie* (12,4 milliards de francs) et le *commerce de gros* (11,6 milliard de francs) suivent assez loin derrière.

L'IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL

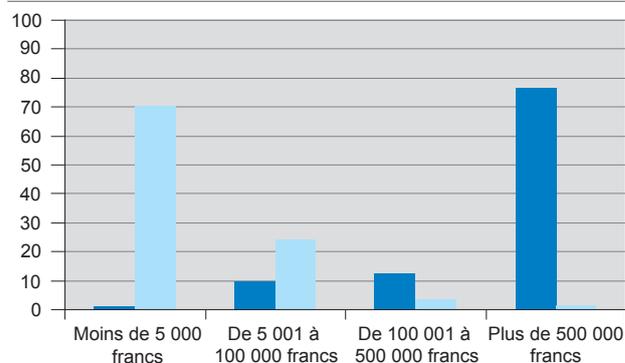
En 2008, le cumul de l'*impôt de base* sur le bénéfice et de celui sur le capital correspond à 578 millions de francs (bénéfice : 453 millions de francs; capital : 125 millions de francs). Toutefois, l'impôt de base dû par le contribuable n'équivaut pas à la « facture » totale émise par l'administration fiscale.

A l'impôt de base sur le bénéfice et le capital s'ajoutent les *centimes additionnels cantonaux* (504 millions de francs), les *centimes additionnels communaux* (207 millions de francs) et les *centimes additionnels attribués au fonds de péréquation financière intercommunale* (52 millions de francs).

L'impôt cantonal et communal ainsi dû par les contribuables PM en 2008 atteint au total 1,3 milliard de francs. Avec plus de 355 millions de francs, soit 27 % du total de l'impôt dû, les *services financiers* sont les plus gros contribuables. Viennent ensuite les branches du *commerce de gros* (18 %), lequel comprend, notamment, plusieurs sièges de multinationales, et de l'*horlogerie* (15 %).

La pyramide fiscale des PM est très fine. En 2008, parmi les sociétés taxables, plus de 70 % paient un impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital inférieur à 5 000 francs; leurs parts cumulées dans le total des montants représentent 1 % du total dû. A l'opposé, les 315 contribuables PM dont l'impôt est supérieur à 500 000 francs concentrent 77 % du total de l'impôt dû.

Répartition de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital et des contribuables PM, selon la classe d'impôt, en 2008 (1)
En % Canton de Genève



■ Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital
■ Contribuables

(1) Personnes morales non taxables non comprises.

Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / OCSTAT

L'IMPÔT IMMOBILIER COMPLÉMENTAIRE

Afin de déterminer le montant total de l'impôt dû par les contribuables PM, à savoir l'impôt courant, il est nécessaire de tenir compte aussi de l'impôt immobilier complémentaire.

Cet impôt se calcule sur la valeur fiscale de tous les immeubles sis dans le canton appartenant aux contribuables PM (quel que soit le domicile du propriétaire).

Deux branches d'activité représentent à elles seules deux tiers du total de l'impôt immobilier complémentaire dû en 2008 : les *activités immobilières* (53 %; 34 % pour les seules *sociétés immobilières*) et les *assurances* (13 %).

L'IMPÔT COURANT

En ajoutant l'impôt immobilier complémentaire à l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital, l'impôt courant atteint 1,4 milliard de francs en 2008 (déduction faite des imputations forfaitaires).

L'IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Parallèlement, les contribuables PM du canton versent 893 millions de francs au titre de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice en 2008.

Ici aussi le *commerce de gros* (402 millions de francs) et les *services financiers* (154 millions de francs) sont les branches qui contribuent le plus au paiement de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice.

| Impôts des personnes morales, en 2008 | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Montants annuels en millier de francs | Canton de Genève |
| | Total |
| Impôt de base sur le bénéfice et le capital | 578 494 |
| + Centimes additionnels cantonaux, communaux et fonds de péréquation financière intercommunale | 763 360 |
| = Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital | 1 341 854 |
| + Impôt immobilier complémentaire | 53 888 |
| - Imputations forfaitaires | 5 321 |
| = Impôt courant | 1 390 421 |
| Impôt fédéral direct sur le bénéfice | 892 755 |

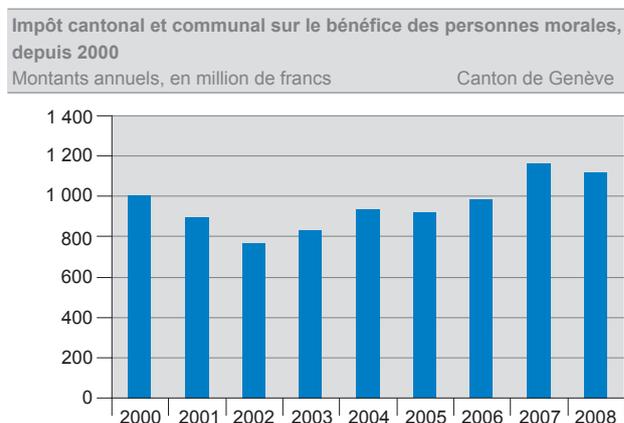
Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / OCSTAT

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

L'impôt cantonal et communal sur le bénéfice est celui dont l'évolution présente le plus grand intérêt pour l'analyse de la situation économique. Il est en effet lié à la marche des affaires des entreprises.

Après le ralentissement économique enregistré en 2001 et 2002, la reprise économique amorcée en 2003 et consolidée les quatre années suivantes, l'exercice 2008 se révèle un peu moins florissant que celui de 2007 (le pic de la série), mais apparaît tout de même largement meilleur que ceux observés depuis 2000. Par rapport à 2007, l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice fléchit de 4 %.

Pour mémoire, dans le sillage de l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis courant 2007 et de ses répercussions sur le système financier mondial ainsi que sur les marchés boursiers, la crise atteint son apogée en 2008. Dès le deuxième trimestre 2008, le produit intérieur brut genevois amorce un retournement, prémisse à une relativement courte mais sévère phase récessive.

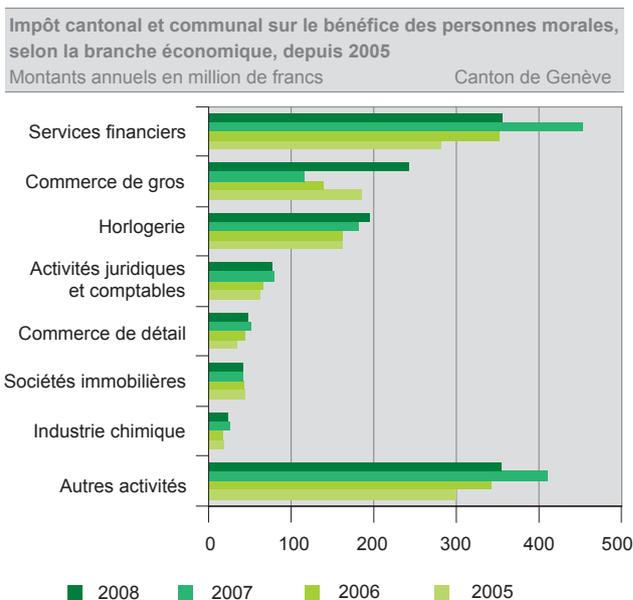


Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / OCSTAT

Dans ce contexte, en 2008, il n'est guère surprenant que l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice des *services financiers* recule de 25 % par rapport à 2007.

De son côté, l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice de l'*horlogerie*, dont les exportations étaient alors en forte progression, augmente sensiblement en une année (+ 9 %).

Enfin, dans le *commerce de gros*, après deux années de forts replis, le niveau de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice fait plus que doubler en un an (+ 109 %).



Source : Direction générale de l'administration fiscale cantonale / OCSTAT

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Les contribuables personnes morales (PM) sont :

- les sociétés anonymes;
- les sociétés à responsabilité limitée (SARL);
- les sociétés en commandite par actions;
- les sociétés coopératives;
- les sociétés immobilières;
- les associations;
- les fondations;
- les fonds de prévoyance;
- les succursales d'une entreprise étrangère.

Depuis 2005, la répartition des contribuables PM par activité économique se fonde sur la *Nomenclature générale des activités économiques 2008* (NOGA 2008), qui remplace la NOGA 2002. Par conséquent, la comparaison des résultats selon la branche d'activité avec les années antérieures à 2005 est limitée.

Depuis 2007, le champ des contribuables PM taxables est légèrement modifié. Avant 2007, un contribuable PM était non taxable lorsque l'impôt cantonal sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt immobilier complémentaire et l'impôt fédéral direct étaient tous nuls. Dès 2007, la définition des contribuables PM non taxables est simplifiée, de telle sorte que les contribuables PM correspondent à ceux pour lesquels l'impôt cantonal sur le bénéfice et celui sur le capital sont nuls.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les informations sur l'imposition des contribuables PM appartiennent au sous-domaine du domaine *Etat, structure et évolution des entreprises* du domaine 06 *Industrie, commerce et services* :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_02/apercu.asp